



Litige avec gdf suite à un changement de compteur

Par Visiteur

Bonjour,

Je viens vers vous car fin juin j'ai reçu une facture de GDF de 1100 euros concernant une consommation d'électricité pour laquelle suite à la conversation avec un de leur conseiller , j'ai fait opposition au prélèvement et je leur ai envoyé une lettre recommandée expliquant mon problème, suite à cela un technicien d'erdf s'est déplacé et m'a changé le compteur (l'autre était défectueux) me disant que le nécessaire serait fait en interne pour régulariser la facture.

Hier je reçois une lettre de gdf me réclamant à nouveau la somme et me menaçant de couper l'électricité sous 20 jours, je leur ai envoyé une nouvelle lettre en recommandée ce matin, après avoir eu de nouveau un conseiller qui m'a dit ne pas pouvoir m'informer le dossier est en cours.Ce dernier m'a quand même indiqué de payer le montant de ma facture pour régulariser le dossier, ce que je refuse, pas par mauvaise foi mais le dysfonctionnement du compteur étant reconnu par le fait du changement de ce dernier par ERDF je ne vois pas pourquoi je devrais m'acquitter de la totalité de la somme.

Merci pour votre réponse car j'avoue ne plus savoir quoi faire.

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je viens vers vous car fin juin j'ai reçu une facture de GDF de 1100 euros concernant une consommation d'électricité pour laquelle suite à la conversation avec un de leur conseiller , j'ai fait opposition au prélèvement et je leur ai envoyé une lettre recommandée expliquant mon problème, suite à cela un technicien d'erdf s'est déplacé et m'a changé le compteur (l'autre était défectueux) me disant que le nécessaire serait fait en interne pour régulariser la facture.

Hier je reçois une lettre de gdf me réclamant à nouveau la somme et me menaçant de couper l'électricité sous 20 jours, je leur ai envoyé une nouvelle lettre en recommandée ce matin, après avoir eu de nouveau un conseiller qui m'a dit ne pas pouvoir m'informer le dossier est en cours.Ce dernier m'a quand même indiqué de payer le montant de ma facture pour régulariser le dossier, ce que je refuse, pas par mauvaise foi mais le dysfonctionnement du compteur étant reconnu par le fait du changement de ce dernier par ERDF je ne vois pas pourquoi je devrais m'acquitter de la totalité de la somme.

Merci pour votre réponse car j'avoue ne plus savoir quoi faire.

Mais à quoi correspondent ces 1100 euros?

Très cordialement.

Par Visiteur

Ces 1100 correspondent à 2 mois de consommation d'électricité.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ces 1100 correspondent à 2 mois de consommation d'électricité.

Si je comprends bien, le compteur électrique ne marchait pas, et EDF a évalué forfaitairement votre consommation pendant les deux mois où le compteur est censé avoir dysfonctionné. Si tel est le cas, qu'est-ce que vous contestez dans ce calcul? Si ce n'est pas ça, merci de le préciser.

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

EDF m'a envoyé une facture de 1100 euros, trouvant cette dernière beaucoup plus élevée que les précédentes(3X plus), j'ai appelé le service client demandant le passage d'un technicien, ce dernier a reconnu le dysfonctionnement du compteur, et l'a changé en m'indiquant que la facture serait réévalué en fonction des consommations précédentes, suite à cela j'ai reçu le courrier me menaçant de couper l'électricité si je ne payais pas la somme de 1100 euros(somme due avant le changement du compteur donc faussée)sans que celle ci soit réévaluée.

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

EDF m'a envoyé une facture de 1100 euros, trouvant cette dernière beaucoup plus élevée que les précédentes(3X plus), j'ai appelé le service client demandant le passage d'un technicien, ce dernier a reconnu le dysfonctionnement du compteur, et l'a changé en m'indiquant que la facture serait réévalué en fonction des consommations précédentes, suite à cela j'ai reçu le courrier me menaçant de couper l'électricité si je ne payais pas la somme de 1100 euros(somme due avant le changement du compteur donc faussée)sans que celle ci soit réévaluée.

Vous pouvez bien évidemment contester. En cas de dysfonctionnement du compteur d'électricité, chose qui arrive assez souvent tout de même, l'usage chez EDF est d'établir une facture tenant compte de votre consommation moyenne ou de la consommation abstraite d'un ménage composé comme le votre.

En reconnaissant le dysfonctionnement du compteur, tout en maintenant en vigueur la facture établit sur la base de ce compteur, EDF fait une erreur que vous n'avez pas à subir.

En conséquence, je vous invite à contester cette facture par lettre recommandé AR, et à exposer vos arguments. A défaut d'entente favorable, vous pourrez alors prendre la décision de passer ou non devant le juge de proximité.

Très cordialement.